



<http://cgtschindler.free.fr>

## **Propositions du syndicat CGT Schindler Ile de France pour les négociations sur l'aménagement du temps de travail pour l'année 2013 DR Paris**

Vélizy decembre 2012

1. Inclure dans ces négociations l'agence AIF qui est déjà dans le périmètre du CE idf et en UES avec la DR Paris.
2. Communication pour étude de tous les contrats et les plannings prévisionnels associés aux sites à permanence.
3. Organisation du travail sur des semaines de 4 et 5 jours pour tout le personnel des directions régionales y compris les sédentaires (cadres, agents de maîtrise, C.E.T., personnel administratif).
4. Rappel : Les samedis, dimanches et jours fériés SONT des journées attitrées aux dépannages et non à la maintenance.
5. Paiement des heures supplémentaires dès la 1<sup>ère</sup> heure effectuée au dessus de l'horaire normal de la semaine.
6. Organisation du travail de tout le personnel du réseau (monteur I.E., maintenance et réparation) par équipe de deux personnes.
7. Suppression des astreintes pour les escaliers mécaniques et AIF.
8. Pour le bon fonctionnement d'un centre de maintenance : huit dépanneurs avec deux techniciens de centre sans charge de travail et deux réparateurs.
9. Embauche de personnels : Commerciaux, Administratifs, Etude technique, pour faire face aux charges de travail.
10. Augmentation des effectifs à la réparation, modernisation et au montage pour permettre le travail à deux. Suppression de la Sous-traitance.
11. Mise en place d'un service de réception des appels téléphoniques dans chaque agence.
12. Journée de solidarité chômee et payée par l'entreprise.
13. Installation d'un système de badge dans les agences pour le personnel sédentaire afin de lutter contre les heures supplémentaires non payées.
14. Seniors : Aménagement du temps de travail et du poste de travail pour la fin de carrière.
15. Permettre le choix par les salariés d'un travail à temps partiel dans tous les services avec retour au temps plein obligatoire à la demande du salarié.
16. Possibilité de prendre 3 jours de RTT en demi-journées.
17. Pour le personnel de montage : Instauration d'une compensation financière d'habillage et de déshabillage comme prévu par l'article 5.5.2 par l'accord d'entreprise.

18. Rentrée scolaire: Mise en place d'un aménagement d'horaire pour la rentrée scolaire.